

PROJET DE LOI C-12

LOI CANADIENNE SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CARBONEUTRALITÉ



GROUPE
DES SÉNATEURS
INDÉPENDANTS

Séance des
communes du GSI

24 mars 2021



■ Marraine : sénatrice Rosa Galvez

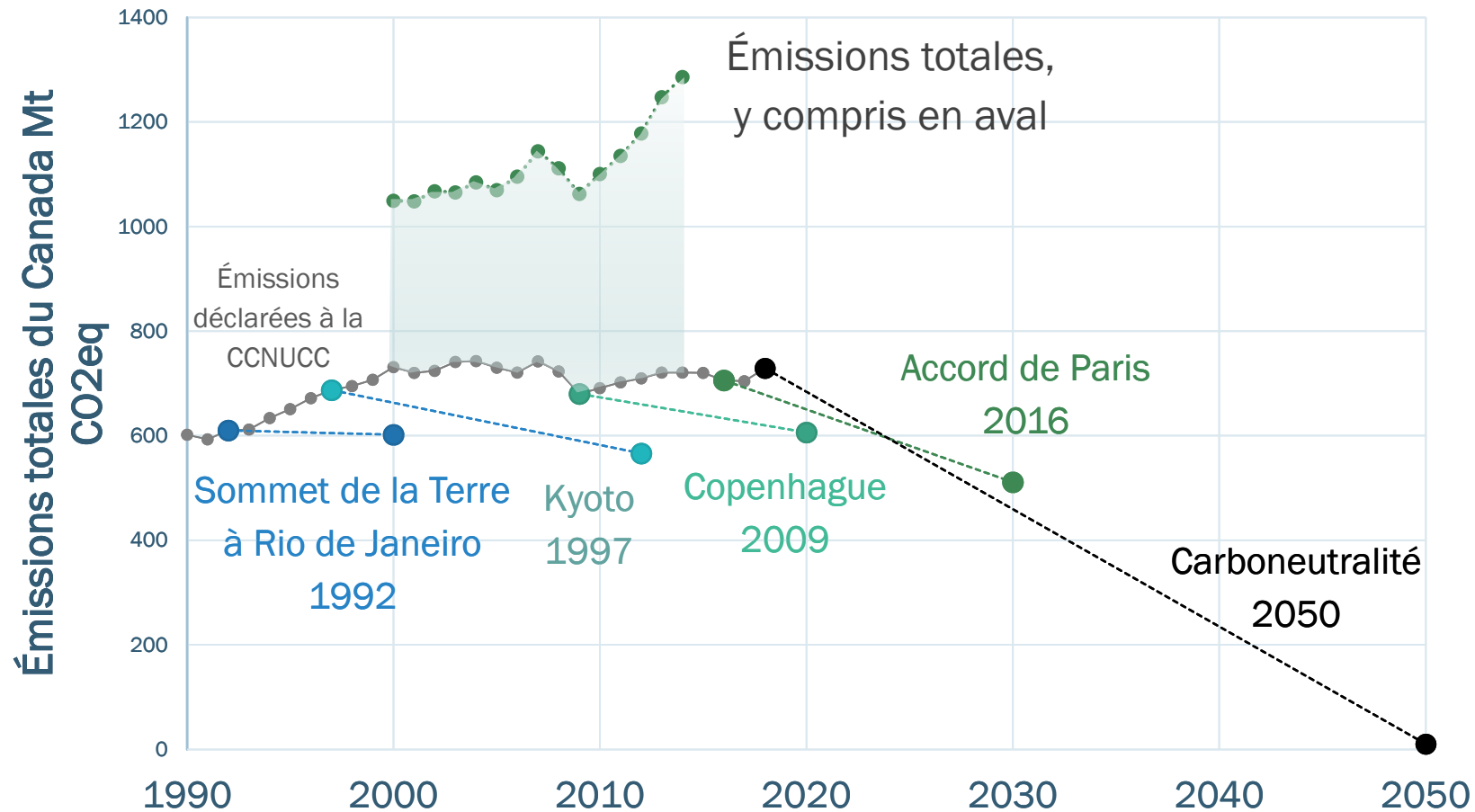
■ Responsable législatif : sénatrice Mary Coyle

CONTEXTE: L'ACCORD DE PARIS

- L'Accord de Paris de 2015 engage les pays à «[contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète **nettement en dessous de 2 °C** par rapport aux niveaux préindustriels et en **poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C** par rapport aux niveaux préindustriels» (article 2(1)a).
- Les pays doivent chercher « à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre **dans les meilleurs délais** ... de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle » (article 4(1)).
- L'Accord de Paris doit être «appliqué conformément à **l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives**, eu égard aux différentes situations nationales. » (article 2(2)). En outre, les décisions prises lors de la réunion de la CdP à Paris prévoient que chaque Partie communique comment elle «considère que sa contribution déterminée au niveau national est **juste et ambitieuse**» (décision 1 / CP.21 par. 27).
[Traduite]



CONTEXTE: CIBLES FAIBLES ET EFFORT FAIBLE

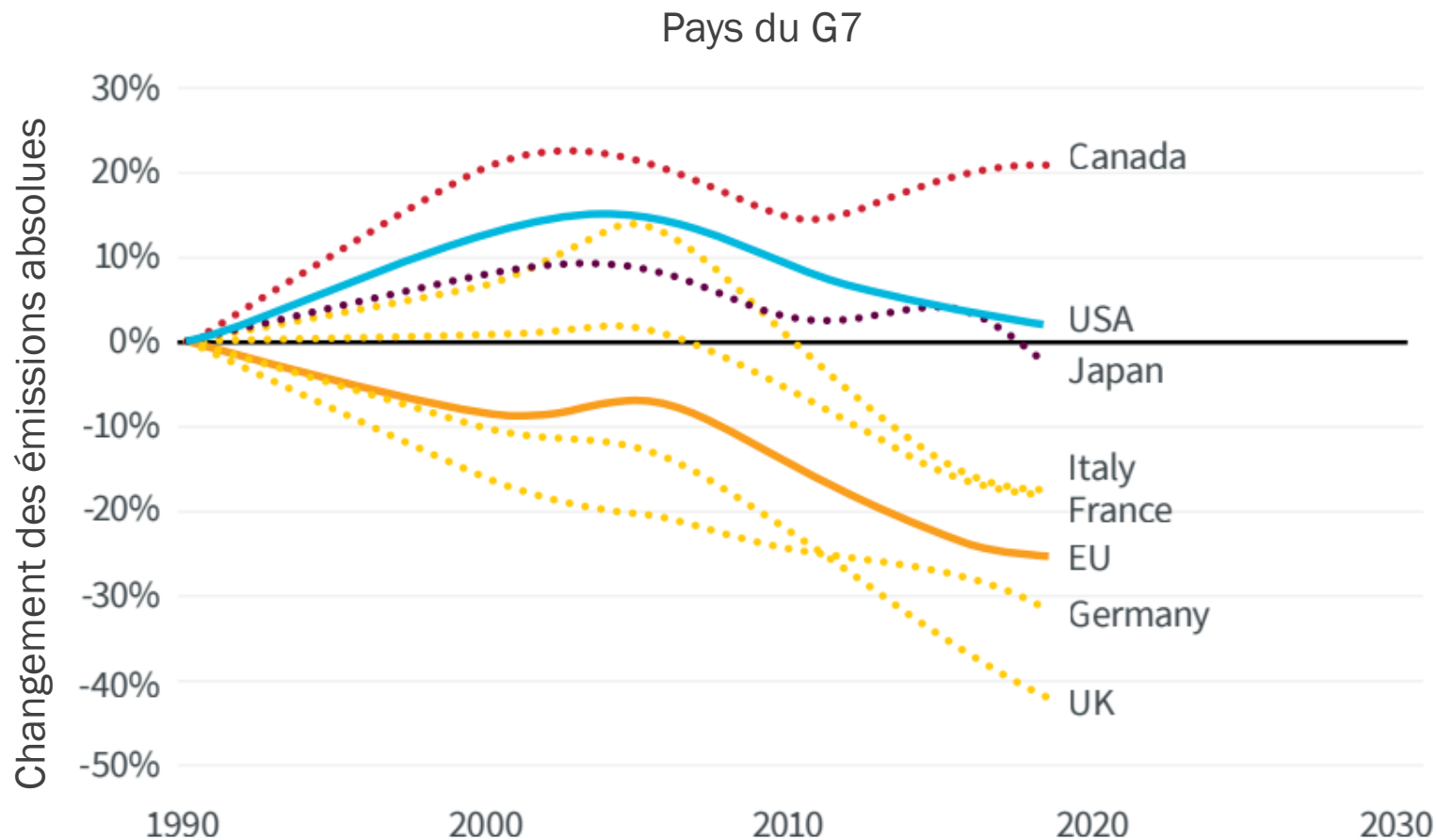


Nos objectifs d'émissions territoriales **n'ont pas été** conformes aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 ° C et à le maintenir bien en dessous de 2 ° C.

Le Canada n'a **jamais** réussi à atteindre ses cibles inadéquates au cours des trois dernières décennies et il n'est actuellement **pas prévu** d'atteindre son objectif de 2030.

Si l'on tient compte des émissions en aval des carburants exportés, l'impact du Canada sur le climat est **le double** de ce qui est déclaré dans les inventaires nationaux.

CONTEXTE: PERCEPTION ET RÉALITÉ SUR LE LEADERSHIP CLIMATIQUE



Le Canada est le dixième plus grand contributeur au changement climatique en termes absolus et **ses émissions par habitant sont parmi les plus élevées au monde**. En plus d'une longue histoire d'extraction, de consommation et d'exportation de combustibles fossiles, **le Canada est responsable d'un réchauffement relativement plus important à ce jour que la plupart des autres pays.**

Une majorité de **Canadiens veulent que le Canada soit un chef de file en matière de changements climatiques**, mais pensent également à tort que nous le sommes déjà.

Nous avons la plus forte augmentation des émissions des pays du G7 au cours des 3 dernières décennies.

MOMENTUM MONDIAL DANS LA COURSE À CARBONEUTRALITÉ

- La **responsabilité climatique** est un cadre de fixation d'objectifs de réduction des émissions et de rapports fondés sur la science.

194

Signataires de
*l'Accord de
Paris.*

121

Pays se sont engagés à œuvrer pour atteindre
la carboneutralité d'ici 2050 dans le cadre du
portail de l'Action climatique mondiale.

34

Pays se sont engagés à
atteindre la carboneutralité
avant ou d'ici 2050.

14

Pays ont un type de
législation sur la
responsabilité climatique.

10

Pays ont légiféré leur
engagement à la
carboneutralité d'ici 2050.

5

Pays OECDE se sont engagés
à la carboneutralité avant
2050.

2

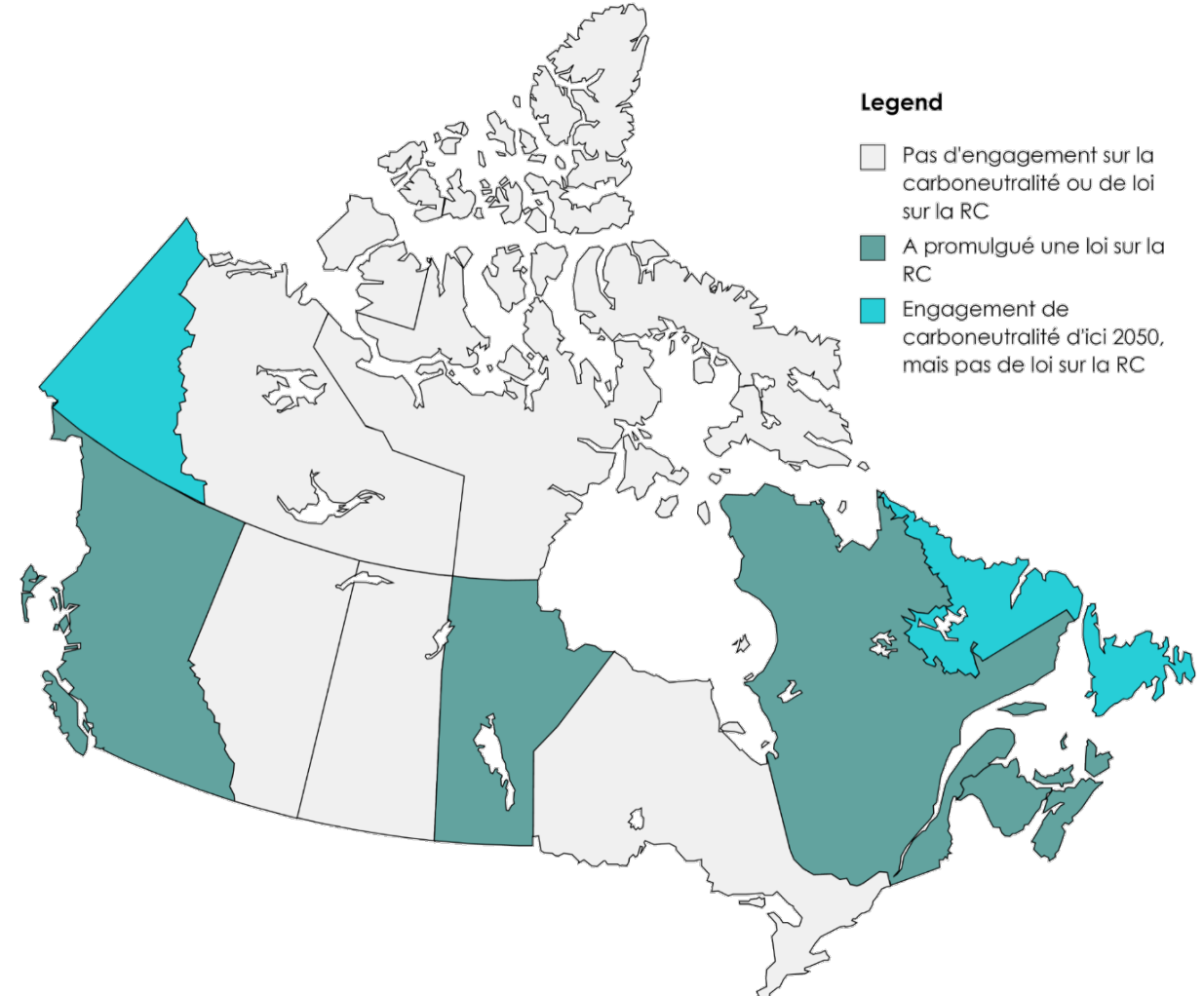
Pays absorbent
plus de carbone
qu'ils en émettent

RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE PROVINCIALE ET TERRITORIALE

6

Provinces ont adopté une législation sur la responsabilité climatique.

- Le comité consultatif du Québec doit être scientifique et exempt de conflits d'intérêts.
- L'Île-du-Prince-Édouard s'est fixé un objectif de carboneutralité pour 2040 et la Nouvelle-Écosse vise à être la première province carboneutre.
- Le secteur public de la Colombie-Britannique est carboneutre depuis 2010 et sa législation exige des rapports annuels publics avec des exigences détaillées.



IL EST TEMPS DE DÉCARBONER

- La technologie existe: ZEV, énergies renouvelables, CSC, électrification, etc.
- Les coûts de l'énergie solaire photovoltaïque et de l'énergie éolienne ont diminué respectivement de 90% et 50% depuis 2010.
- L'opinion publique est favorable: une forte majorité de Canadiens croient que la transition vers une énergie propre est davantage une opportunité économique qu'un inconvénient économique.
- Le marché mondial de l'innovation propre devrait valoir 2,500 milliards de dollars d'ici 2022.
- Les effets du changement climatique réduiront le PIB mondial d'environ 3% d'ici 2050.
- Le coût de l'atteinte de l'objectif de 1,5 degré augmente de 5 000 milliards de dollars pour chaque année d'inaction.
- En 2020, les événements météorologiques extrêmes ont causé 2,4 milliards de dollars de dommages assurés au Canada.



Alors, que nous manque-t-il?

Législation sur la responsabilité climatique

PROJET DE LOI C-12: LOI CONCERNANT LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ DU CANADA DANS LE CADRE DE SES EFFORTS POUR ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ EN 2050

SELON LE MINISTRE WILKINSON

« Le projet de loi prévoit également d'instaurer un processus juridiquement contraignant pour le gouvernement, ainsi que pour les gouvernements futurs. Le but est de fixer des cibles nationales de lutte contre les changements climatiques sur une base continue tous les cinq ans entre 2030 et 2050, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. »

- Ministre Wilkinson, 2e Lecture

« Le projet de loi C-12 établit un cadre de responsabilité et de transparence pour garantir l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 de manière à donner aux Canadiens la certitude qu'en tant que pays, nous réussirons. »

- Ministre Wilkinson, 2e Lecture



PROJET DE LOI C-12: LOI CONCERNANT LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ DU CANADA DANS LE CADRE DE SES EFFORTS POUR ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ EN 2050

SELON RÉSEAU ACTION CLIMAT CANADA

« Nous avons vu au cours des derniers mois à quoi cela ressemble lorsque le gouvernement croit que quelque chose est une urgence. Des corrections peuvent être effectuées rapidement et efficacement si une situation est considérée comme une crise, comme Covid-19 l'a été. Il existe une recette pour relever ces défis: écouter les experts; établir des cibles et des objectifs clairs avec des échéanciers clairs; élaborer un plan d'action et l'exécuter; tester, mesurer et évaluer le progrès vers les cibles et les objectifs; recalibrer le plan d'action lorsque de nouvelles données sont disponibles. »

- Catherine Abreu, Réseau Action Climat Canada État de la politique climatique (12 juin, 2020)

« Il s'agit d'un projet de loi auquel le Réseau Action Climat Canada, et nos membres et alliés travaillent depuis de nombreuses années, et un moment à célébrer dans l'histoire de l'action climatique du Canada dans l'effort pour s'assurer que les changements climatiques ne soient plus traités comme une patate chaude de la politique partisane au Canada. »

- Catherine Abreu, Réseau Action Climat Canada (Communiqué de Presse, 19 novembre, 2020)



PROJET DE LOI C-12

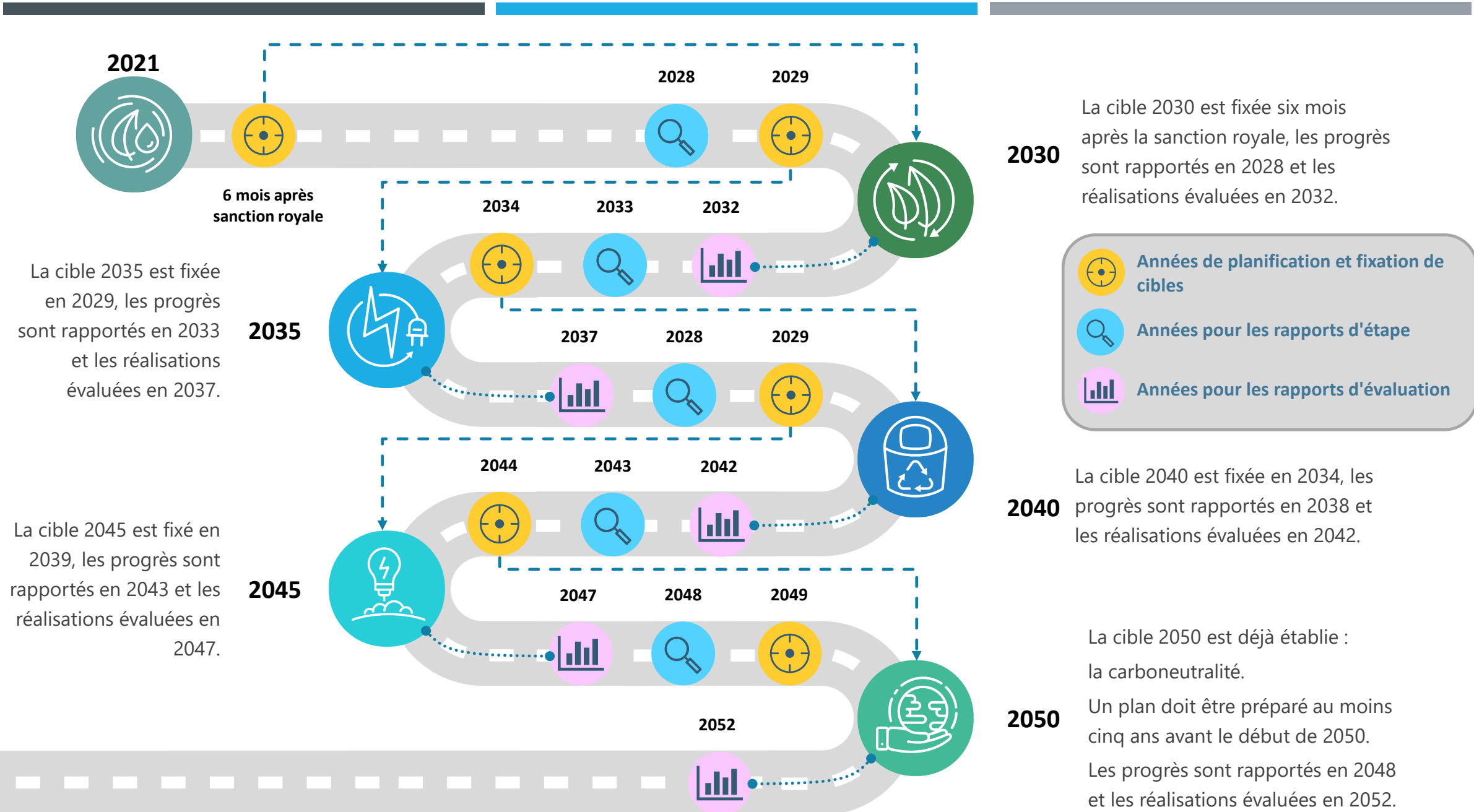
- Exige que le gouvernement fixe des cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Énonce une cible à long terme pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- Établit des « années jalons » pour les cibles intermédiaires. Les années jalons sont 2030, 2035, 2040 et 2045.
- Constitue un organisme consultatif pour conseiller le ministre et « effectuer des activités d'engagement » liées à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.
- Exige que le ministre des Finances prépare et rende public un rapport annuel sur les mesures que prend le gouvernement du Canada pour gérer les risques et occasions d'ordre financier liés aux changements climatiques.



PROJET DE LOI C-12

- N'inclut pas d'exigences explicites pour les provinces et ne lie d'aucune façon les provinces.
- Ne fournit aucuns détails sur la manière dont les objectifs de réduction des émissions seront atteints.
- N'a aucun point de contrôle de la responsabilité jusqu'en 2030.
- Ne mentionne pas la DNUDPA et n'inclut pas les moyens par lesquels les peuples autochtones peuvent être des participants à part entière à l'action climatique.
- N'établit pas de budgets de carbone au cinq ans.
- Ne fournit pas une voie en ce qui concerne la planification de la transition des effectifs.





2021



6 mois après sanction royale

La cible 2035 est fixée en 2029, les progrès sont rapportés en 2033 et les réalisations évaluées en 2037.

2035



La cible 2045 est fixé en 2039, les progrès sont rapportés en 2043 et les réalisations évaluées en 2047.

2045



2028

2029

2034

2033

2032

2037

2028

2029

2044

2043

2042

2047

2048

2049

2052

2030

La cible 2030 est fixée six mois après la sanction royale, les progrès sont rapportés en 2028 et les réalisations évaluées en 2032.



Années de planification et fixation de cibles



Années pour les rapports d'étape



Années pour les rapports d'évaluation

2040

La cible 2040 est fixée en 2034, les progrès sont rapportés en 2038 et les réalisations évaluées en 2042.

2050

La cible 2050 est déjà établie : la carboneutralité. Un plan doit être préparé au moins cinq ans avant le début de 2050. Les progrès sont rapportés en 2048 et les réalisations évaluées en 2052.

C-12: CALENDRIER ET PROCESSUS



Deux autres projets de loi sur la responsabilité climatique ont été proposés à l'autre endroit:

- Le projet de loi C-232 du NPD, loi concernant un cadre d'action contre l'urgence climatique
- Le projet de loi C-215 du BQ, loi relative au respect par le Canada de ses obligations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le projet de loi C-215 a été défait en février et le projet de loi C-232 n'a pas suffisamment de soutien et devrait être défait.

Le projet de loi sera très probablement étudié par le **Comité sénatorial permanent d'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV)**.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- N'hésitez pas à contacter nos bureaux après cette présentation si vous avez des questions ou des préoccupations auxquelles vous n'avez pas eu de réponse au cours de cette session.
- Nous organiserons une table ronde lors des communes du GSI le **28 avril de 11 h 45 à 12 h 15.**



Séance des
communes du GSI
24 mars 2021

GROUPE
DES SÉNATEURS
INDÉPENDANTS

- **Marraine** : sénatrice Rosa Galvez
- **Responsable législatif** : sénatrice Mary Coyle

SOURCES (FRANÇAIS)

- [Accord de Paris \(2015\)](#)
- [Inventaire officiel des gaz à effet de serre \(2020\)](#) (Émissions déclarées à la CCNUCC)
- [M. Lee \(CCPA, 2017\)](#) (émissions en aval)
- [Climate Access \(2021\)](#) (Opinion publique sur le leadership climatique canadien)
- [Our World in Data \(2020\)](#) (émissions par habitant)
- [Saxifrage \(National Observer, 2021\)](#) (Graphique de la variation en pourcentage des émissions au sein du G7)
- [The Economist \(2019\)](#) (Coût des impacts du changement climatique)
- [Sanderson et O'Neill \(Nature, 2020\)](#) (Coût annuel supplémentaire de l'inaction)
- [IRENA \(2020\)](#) (Baisse des coûts du solaire et de l'éolien)
- Abacus Data ([2019a](#) et [2019b](#)) (Opinion publique)
- [Smart Prosperity Institute \(2018\)](#) (Marché mondial des technologies propres)
- [Insurance Bureau of Canada \(2021\)](#) (Pertes causées par les impacts climatiques)
- [Our World in Data \(2017\)](#) (Contribution au changement climatique: émissions cumulées)

AUTRE LIENS

- [Projet de loi C-12, Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050](#)
- [Projet de loi C-232, Loi concernant un cadre d'action contre l'urgence climatique](#)
- [Projet de loi C-215, Loi relative au respect par le Canada de ses obligations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre](#)
- [Le portail de l'Action climatique mondiale](#)